

Duplicata perte / vol / détérioration

À fournir en cas de perte, vol ou détérioration de véhicule :

La carte grise détériorée ou la déclaration de perte ou vol	Cerfa n°13753*01 : Déclaration de perte
Contrôle technique	En cours de validité
L'assurance du véhicule	Attestation provisoire ou carte verte du véhicule
Permis de conduire du titulaire	Correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé
Un justificatif de domicile	Datant de - de 6 mois, à l'adresse du titulaire qui va figurer sur la carte grise. (facture électricité, gaz, téléphone, eau - avis d'imposition - attestation assurance habitation - quittance de loyer d'un professionnel immobilier). <u>Si personne hébergée</u> : copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ; copie justificatif de domicile de l'hébergeant ; une attestation d'hébergement
Pour les personnes morales	le K-bis de moins de 2 ans et la pièce d'identité valide d'un gérant
Demande de certificat d'immatriculation	Complétée et signée au nom du titulaire.
Mandat d'immatriculation	Complété et signée au nom du titulaire.